

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

**OBJET : AVANCE
SUR SUBVENTIONS
ASSOCIATIVES
2026**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 20 JANVIER
2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 20 JANVIER
2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTÉE EN DATE
DU

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-10
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 26 janvier 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA – LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Précillia
GRANIER, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI,
Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON,
Christian WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Nicole CATHALA –
LEGUEVAQUES,
Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Philippe
GUIRAUD,
Brigitte BATIGNE donne pouvoir à Précillia GRANIER,
Élisabeth ESCAFRE donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Régine SURRE donne pouvoir à Marie-Claude BOURREL,
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Audrey GAIANI,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le **29 JAN. 2026**

ID : 011-211100763-20260126-DB202610-DE



A la demande du Club Olympique Castelnaudary (COC), du Rugby Olympique Chaurien (ROC), de l'Office du Commerce Chaurien (OCC) et du Comité d'Organisation de la Fête du Cassoulet (COFC), Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une avance sur la subvention 2026 à ces structures :

- dans la limite de 30 000 € pour le COC.

- dans la limite de 30 000 € pour le ROC.
- dans la limite de 30 000 € pour l'OCC.
- dans la limite de 30 000 € pour le COFC.

Cette avance sera prélevée sur l'article 65748 du budget Ville 2026 et sera déduite de la subvention votée prochainement.

Vu la Commission des Finances en date du 21 janvier 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE le versement d'une avance sur subvention 2026 de 30 000 € au COC, de 30 000 € au ROC, de 30 000 € pour l'OCC et de 30 000 € pour le COFC.

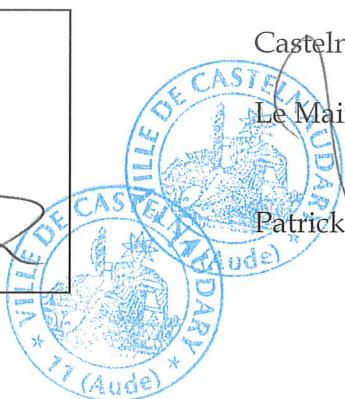
PRECISE que cette avance sera prélevée au budget Ville 2026 sur l'article 65748 et déduite de la subvention 2026 votée prochainement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Mme Hélène GIRAL n'a pas pris part au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnau-d'Aude, le 26 Janvier 2026
Le Maire,
Patrick MAUGARD